

Savignac Infos

commune de savignac-De-L'isle



Le mot du maire

Mes chers administrés,

Il s'est fait attendre, mais ces quelques pages d'informations pratiques redonnent naissance à notre bulletin municipal sous la forme de « Savignac Infos ».

Vous y trouverez donc les renseignements nécessaires sur les activités et manifestations autour de notre clocher.

Mais aussi, alors que nous vivons une dure période de mutations économique, sociale, administrative, vous saurez qu'au delà de notre petite commune de grands projets intercommunautaires auxquels nous participons, sont en cours ou en esquisse.

Ils concernent les problématiques de l'emploi, les domaines sociaux, énergétiques, environnementaux ou encore les futurs regroupements intercommunautaires ; tout cela dans le cadre du Développement Durable.

Ces mots à la mode et ressassés dans la presse ne sont pas vains, les projets qui en résultent sont notre avenir et notre espoir pour les générations prochaines.

Nous vous ferons part de leur évolution et des décisions qui seront prises à chaque étape, au cours de nos prochaines parutions.

Merci de votre attention et à bientôt.

Le Maire
Yves TILH

Retrouvons notre journal

A partir du mois d'octobre,

le conseil municipal vous propose de retrouver, tous les 4 mois, le journal d'informations communales « SAVIGNAC INFOS ».

Ce journal a pour objectif de vous informer sur les actions du conseil municipal, sur les structures intercommunales, sur la vie des associations, de parler des Savignacais, enfin, d'être un lien entre l'ensemble des habitants de notre beau village.

Rendez-vous donc en octobre.

Dans ce numéro :

Le mot du maire	1
Retrouvons notre journal	1
Présentation du conseil municipal	2
Infos mairie	3
Tarifs communaux	3
Vie pratique	4
Agenda communal	4



Présentation du conseil municipal

Maire et adjoints

Monsieur Le Maire : Yves TILH

Premier adjoint : Jean Michel GIL

Second adjoint : Simone BOSSUET

Troisième adjoint : Muriel GABRIEL

Conseillers municipaux

Sylvie CHAMBON, Véronique CHENAL, Gérard FONTAINE, Michel FONTARNOU,
Rodolphe MARONESE, Joël VERDIER, Julien WALLABREGUE

Composition des commissions communales

Commission Finances, Personnel, Sport Animation, Appel Offres, Presse : Yves TILH, Simone BOSSUET, Sylvie CHAMBON, Véronique CHENAL, Gérard FONTAINE, Michel FONTARNOU, Muriel GABRIEL, Michel GIL, Rodolphe MARONESE, Joël VERDIER, Julien WALLABREGUE

Commission scolaire : Yves TILH, Simone BOSSUET, Sylvie CHAMBON, Véronique CHENAL, Gérard FONTAINE, Muriel GABRIEL, Michel GIL, Julien WALLABREGUE

Commission Voirie, Bâtiments communaux : Yves TILH, Michel FONTARNOU, Jean Michel GIL, Rodolphe MARONESE, Joël VERDIER, Julien WALLABREGUE

Commission Aide Sociale et Ménagère : Yves TILH, Simone BOSSUET, Sylvie CHAMBON, Muriel GABRIEL, Julien WALLABREGUE

Commission Cimetière : Yves TILH, Simone BOSSUET, Gérard FONTAINE, Michel FONTARNOU, Muriel GABRIEL, Rodolphe MARONESE, Joël VERDIER

Commission Urbanisme : Yves TILH, Véronique CHENAL, Gérard FONTAINE, Muriel GABRIEL, Julien WALLABREGUE

Composition du Centre Communal d'Action Sociale

Yves TILH (Président), Simone BOSSUET (Vice-président), Muriel GABRIEL, Sylvie CHAMBON, Micheline MALLARD, Chantale FONTARNOU, Hugues PELLERIN (membres).



Infos mairie

OUVERTURE DE LA MAIRIE

TEL/FAX : 05 57 84 25 90

mairie-de-savignac@wanadoo.fr

Mardi, mercredi et vendredi de 14h30 à 18 h

Vous serez reçu par :

Arnaud CHAMINADE, Annie TAILLEDET ou Evelyne MERCIER.

Autre Personnel communal :

Agents techniques : Jacques ARTOLA et Jean Pierre HEIN.

Agents d'entretien : Cynthia ARNAUD.

Agent de cantine scolaire : Johanna DESPLOBINS.

ECOLE RP I Savignac St Martin

Directrice : Mme PIERRE pour les CM1/CM2

Professeurs des écoles : Mlle GUITARD pour les CP/CE1. Mlle DEMIOTE pour les CE1/CE2

La garderie de l'école communale est ouverte de 7h30 à 9h et 16h30 à 18h30.

ECOLE MULTISPORTS DU R. P. I. DU BOIS DE L'ISLE

Responsable : Gérard FONTAINE.
Déléguée : Véronique CHENAL

Animateur : Lionel HUBIN

Tarifs communaux

LES PRESTATIONS PERISCO-LAIRES. ANNEE 2009/2010

Tarif cantine : 1,95€

Tarif garderie : 1,80€ pour un enfant,
2,60€ pour deux enfants

LOCATION DU FOYER COMMUNAL

Du 1er novembre au 30 avril
(Période Hiver)

Habitants de Savignac : 150 €

Habitants hors commune : 350 €.

Assoc. Hors communes: 400€.

Du 1er mai au 31 octobre
(Période Eté)

Habitants de Savignac : 120 €

Habitants hors commune: 320 €

Assoc. Hors communes: 350€.

Location du columbarium

Tarif: 500 euros pour une période de 15 ans renouvelable

Dépôt de la demande auprès du secrétariat

Concession au cimetière :

Tarif : 125 € le M² pour une période de 30 ans



L'AGENDA DE LA RENTREE

MAIRIE : *les journées du Patrimoine*, les 19 et 20 septembre 2009

MAIRIE : Concours des jardins fleuris, inscription en mairie au 24 juillet 2009.

TENNIS CLUB : L'école de tennis accueillera à la rentrée les enfants de 6 à 16 ans, sous la responsabilité d'un éducateur diplômé.

Pour tous renseignements, école ou tennis loisir, s'adresser à Alain HUE 05 57 84 23 94 .

SAVIGNAC EN FÊTE : Vide grenier 6 septembre 2009

Pour tous renseignements, Angela PETROWSKI : 06 70 13 04 38. Aurélie HEE 05 57 84 23 46.

Vie pratique

N° URGENCES

GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
CENTRE ANTI POISONS	05 56 96 40 80
HOPITAL R. BOULIN	05 57 55 34 34
ERDF DEPANNAGE	08 10 33 30 33
AGUR (Urgences)	08 20 07 36 17

N° UTILES

CAF Libourne	08 20 25 33 10
CCAS	05 57 84 25 90

R.P.I. Ecole Savignac	05 57 84 22 75
R.P.I. Ecole St Martin	05 57 69 02 01
Garderie Ecole Savignac	05 57 84 92 56
Garderie Ecole St Martin	05 57 69 02 01
CRECHE La souris verte	05 57 74 22 52
SMICVAL	05 57 55 39 79
COMMUNAUTE DE COMMUNES	05 57 69 16 15

Syndicat d'aides ménagères 05 57 55 04 17

Régie territoriale de services du libournais
05 57 69 26 33

SOS ESSAIMS 7/7J 06 09 79 01 90

SERVICES PUBLICS

Collecte d'ordures ménagères

Ordures ménagères résiduelles:
le mardi matin

Emballages recyclables:
le Lundi matin (semaine paire)

CHENIL, Syndicat intercommunal à vocation unique du chenil du Libournais

A Saint Sauveur de Puynormand :
05 57 69 63 63

Votre Déléguée : Simone BOSSUET

Nous rappelons que nous avons l'obligation de tatouer nos chiens et que les chiens errants, non tatoués sont euthanasiés après dix jours de garde au chenil

CULTE A partir du 1er septembre nomination de l'abbé Jérôme RIBEREAU-GAYON en remplacement de l'abbé Francis BECK.